



الكلية متعددة التخصصات الناجور
+ⴰⴳⴷⵓⴷⴰ ⴰⴳⴷⵓⴷⴰ ⴰⴳⴷⵓⴷⴰ ⴰⴳⴷⵓⴷⴰ
Faculté Pluridisciplinaire de Nador

ROYAUME DU MAROC
UNIVERSITE MOHAMED PREMIER
FACULTE PLURIDISCIPLINAIRE
NADOR



جامعة محمد السادس بوجدة
UNIVERSITE MOHAMMED PREMIER Oujda
ⴰⴳⴷⵓⴷⴰ ⴰⴳⴷⵓⴷⴰ ⴰⴳⴷⵓⴷⴰ ⴰⴳⴷⵓⴷⴰ

LE DÉPARTEMENT DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

Appel à contribution pour un ouvrage collectif sur le thème :

Pour un nouveau modèle de développement marocain : Regards multiples

Sous la direction de : Pr Ghizlane CHOUAY & Pr. Aziz BOUZEGGOU

Argumentaire :

Au cours des quinze dernières années, le Maroc a réalisé des avancées incontestables, tant sur le plan économique et social que sur celui des libertés individuelles et des droits civiques et politiques. Ces avancées se sont notamment traduites par une croissance économique relativement élevée, une augmentation sensible de la richesse nationale et du niveau de vie moyen de la population, une éradication de l'extrême pauvreté, un accès universel à l'éducation primaire, globalement, un meilleur accès aux services publics de base est assuré. Grâce à ces avancées, le Maroc a pu enclencher un processus de rattrapage économique vers les pays d'Europe du sud (Espagne, France, Italie, Portugal).

Alors que de nombreux indicateurs économiques sont sur la bonne voie, il en est un, cependant, qui accuse toujours un retard. Le processus de convergence économique enclenché depuis 15 ans est relativement lent, notamment en comparaison de celui affiché par d'autres pays émergents qui ont réussi à combler leur retard de façon significative.

Toutefois, selon le rapport de l'OCDE (juillet 2017), présentant un examen multidimensionnel du Maroc et diagnostiquant de manière détaillée cette situation et les insuffisances de son modèle de développement actuel, **le Maroc manquerait d'une vision de développement à long terme**. Education, emploi, industrie, infrastructures... Le Maroc disposerait de plusieurs stratégies nationales, anciennes ou récentes ; mais celles-ci peinent à produire des résultats en favorisant un développement qui ne profite pas à tous et générateur de déficits insoutenables. Le Maroc manquerait ainsi d'une vision de développement à long terme, avec des objectifs globaux clairs et partagés, des plans d'actions cohérents. Les moyens et les responsabilités ne seraient pas bien définis et une gouvernance nationale et locale serait inappropriée.

L'urgence d'un nouveau modèle de développement pour le Maroc est manifeste. Le Roi Mohammed VI a insisté sur ce point dans son discours d'ouverture de la session parlementaire en octobre 2017. Le Souverain avait appelé le gouvernement, le parlement et toutes les institutions ou instances concernées à revoir le modèle actuel, qui présente de multiples lacunes, afin de l'adapter aux évolutions que connaît le pays et aux aspirations des Marocains.

« Si le Maroc a réalisé des progrès manifestes, mondialement reconnus, le modèle de développement national, en revanche, s'avère aujourd'hui inapte à satisfaire les demandes pressantes et les besoins croissants des citoyens, à réduire les disparités catégorielles et les écarts territoriaux et à réaliser la justice sociale.

A cet égard, Nous invitons le gouvernement, le parlement et les différentes institutions ou instances concernées, chacun dans son domaine de compétence, à reconsidérer notre modèle de développement pour le mettre en phase avec les évolutions que connaît le pays.

Nous formons le souhait que soit élaborée une conception intégrée de ce modèle, propre à lui insuffler un nouveau dynamisme, à dépasser les obstacles qui freinent son évolution et à apporter des remèdes aux faiblesses et autres dysfonctionnements révélés par les évaluations menées sur le terrain. »

Extrait du discours de SM le Roi Mohammed VI du 13 Octobre 2017, devant les membres des deux Chambres du Parlement à l'occasion de l'ouverture de la première session de la 2-ème année législative de la 10-ème législature.

Le nouveau modèle de développement du Maroc doit accorder la priorité à la création d'emplois, la réduction des inégalités sociales et territoriales ainsi que l'amélioration des revenus. Il doit aussi encourager les investissements dans les régions les moins développées, assurer une justice fiscale et élargir la protection sociale. L'investissement dans le capital fixe étant par ailleurs insuffisant pour la conception de ce nouveau modèle de développement, il est essentiel d'investir aussi dans le capital immatériel.

L'objectif de cet ouvrage collectif est de réfléchir sur le nouveau modèle de développement du Maroc, en croisant les regards multidisciplinaires afin de formuler des recommandations. Il s'agit d'un chantier de réflexion et de concertation transdisciplinaire.

De ce fait, nous invitons les universitaires des sciences économiques et de gestion à apporter leurs contributions et enrichir les débats.

Axes de recherche :

Les propositions de communication devront s'inscrire dans les axes suivants, dont la liste demeure ouverte à toute proposition.

- **Axe conceptuel :**

- ✓ Le développement à l'aune des grandes théories économiques ;
- ✓ Lecture comparée dans les modèles du développement ;
- ✓ Le modèle néolibéral marocain : état des lieux et perspectives ;
- ✓ Modèle de développement : expériences d'ici et d'ailleurs ;

- **Axe économique : un modèle visant la croissance**

- ✓ La compétitivité de l'entreprise marocaine ;
- ✓ Les entreprises marocaines : état des lieux
- ✓ Les entreprises marocaines : perspective d'avenir et défis à relever
- ✓ Nouveau management et agilité entrepreneuriale ;
- ✓ Capital humain et stratégies de développement ;
- ✓ Vers une concurrence loyale et l'abolition du monopole ;
- ✓ Echange et commerce international ;
- ✓ Quelles stratégies sectorielles pour une croissance économique inclusive ;

- **Axe Social : une amélioration du bien-être**

- ✓ Education et formation et employabilité ;
- ✓ Le système éducatif et ses implications sur le développement économique ;
- ✓ Lutte contre la vulnérabilité, la pauvreté, la précarité et l'exclusion ;
- ✓ Prévention, santé et protection sociale ;
- ✓ Justice sociale et la réduction des inégalités : l'égalité, l'équité, les disparités ;

- **Axe Financier : L'innovation et l'ingénierie financière pour une croissance durable**

- ✓ Innovation financière et bancaire ;
- ✓ Rôle de la Finance entrepreneuriale, état actuel et propositions ;
- ✓ Les Politiques budgétaires et monétaires ;
- ✓ Le régime et le taux de change ;
- ✓ La finance comportementale et les prix des actifs financiers ;
- ✓ La dette publique et la croissance ;
- ✓ La gestion Microfinance dans l'inclusion financière et l'aide au développement ;
- ✓ Les finances publiques et la reddition des comptes.

Délai de soumission : dates à retenir

24 septembre 2021	Date limite d'envoi des contributions en version intégrale
18 octobre 2021	Notification de la décision du comité scientifique
05 novembre 2021	Date limite de remise des textes définitifs
24 novembre 2021	Dates de publication

Comité scientifique :

Pr Abdelali Adnane ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales, Salé ; Université Mohammed V ; Rabat ; Maroc.

Pr Abdelhamid Adnane ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales, Salé ; Université Mohammed V ; Rabat ; Maroc.

Pr Abdalkabir Akri ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed Premier ; Oujda ; Maroc.

Pr Mohamed Al Maache ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed Premier ; Oujda ; Maroc.

Pr Hachmi Bentaher, Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed Premier ; Oujda ; Maroc.

Pr Abdelouahed Berrichi ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed Premier ; Oujda ; Maroc.

Pr Aziz Bouzeggou, Faculté Pluridisciplinaire, Université Mohamed Premier, Nador ; Maroc.

Pr Mohammed Chahib ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed Premier ; Oujda ; Maroc.

Pr Ghizlane Chouay, Faculté Pluridisciplinaire, Université Mohamed Premier, Nador ; Maroc.

Pr Mohammed Choukri ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed Premier ; Oujda ; Maroc.

Pr Mohammed Derraz ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed Premier ; Oujda ; Maroc.

Pr Brahim Dinar, Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Hassan Premier ; Settat ; Maroc.

Pr. Abdelkader Djeflat ; Université de Lille ; France.

Pr Abderahman El Arabi, Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed Premier ; Oujda ; Maroc.

Pr Abdelilah El Attar ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed Premier ; Oujda ; Maroc.

Pr Abderrazak El Hiri ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Sidi Mohamed Ben Abdellah ; Fès ; Maroc.

Pr El Hebri El Majdoubi ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed Premier ; Oujda ; Maroc.

Pr Abdelkader El Oudri, Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed Premier ; Oujda ; Maroc.

Pr Améziane Ferguene, Faculté d'Économie ; Université Grenoble Alpes ; France.

Pr Najib Guemmi ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed Premier ; Oujda ; Maroc.

Pr Mohamed Harakat ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed V ; Rabat ; Maroc.

Pr Kamal Hassani ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed Premier ; Oujda ; Maroc.

Pr Jamal Hattabi ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Hassan Premier ; Mohammedia ; Maroc.

Pr Mostafa Hattiti ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed Premier ; Oujda ; Maroc.

Pr Tarik Kesbaoui ; École Nationale de Commerce et de Gestion ; Université Hassan II ; Casablanca ; Maroc.

Pr Mohammed Legsseyer; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed Premier ; Oujda ; Maroc.

Pr Khalid Louizi ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Hassan Premier ; Settat ; Maroc.

Pr Abbas Mokhtari ; Faculté Pluridisciplinaire, Université Mohamed Premier, Nador ; Maroc.

Pr Badia Oulhaj ; École Nationale de Commerce et de Gestion ; Université Hassan I^{er}, Settat.
Maroc.

Pr Miloud Naji ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed Premier ; Oujda ; Maroc.

Pr Tahar Saadi, Faculté Pluridisciplinaire, Université Mohamed Premier, Nador ; Maroc.

Pr Ahmed Safsafi ; Faculté Pluridisciplinaire, Université Mohamed Premier, Nador ; Maroc.

Pr Abdelhamid Skouri ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Sidi Mohamed Ben Abdellah ; Fès ; Maroc.

Pr Richard Soparnot ; ESC Clermont Business School, Clermont-Ferrand ; France.

Pr Yahya Yahyaoui ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed Premier ; Oujda ; Maroc.

Pr Youssef Yahyaoui ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed Premier ; Oujda ; Maroc.

Pr Omar Zehraoui ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed Premier ; Oujda ; Maroc.

Comité de lecture et de rédaction :

- Pr Zouhir Ajair ; Faculté Pluridisciplinaire, Université Mohamed Premier, Nador ; Maroc.
- Pr Aicha Allali ; Faculté Pluridisciplinaire, Université Mohamed Premier, Nador ; Maroc.
- Pr. Aziz Bouzeggou, Faculté Pluridisciplinaire, Université Mohamed Premier, Nador ; Maroc.
- Pr Ghizlane Chouay, Faculté Pluridisciplinaire, Université Mohamed Premier, Nador ; Maroc.
- Pr Bouzid El Amine ; Faculté Pluridisciplinaire, Université Mohamed Premier, Nador ; Maroc.
- Pr. Abderahman El Arabi, Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales ; Université Mohammed Premier ; Oujda ; Maroc.
- Pr Nadir Elboubkari ; Faculté Pluridisciplinaire, Université Mohamed Premier, Nador ; Maroc.
- Pr Mounir El Machkour ; Faculté Pluridisciplinaire, Université Mohamed Premier, Nador ; Maroc.
- Pr Bouselham Ganbouri ; Faculté Pluridisciplinaire, Université Mohamed Premier, Nador ; Maroc.
- Pr Fouad Hanin ; Faculté Pluridisciplinaire, Université Mohamed Premier, Nador ; Maroc.
- Pr Ali Jaatit ; Faculté Pluridisciplinaire, Université Mohamed Premier, Nador ; Maroc.
- Pr Abbas Mokhtari ; Faculté Pluridisciplinaire, Université Mohamed Premier, Nador ; Maroc.
- Pr. Tahar Saadi, Faculté Pluridisciplinaire, Université Mohamed Premier, Nador ; Maroc.
- Pr. Ahmed Safsafi, Faculté Pluridisciplinaire, Université Mohamed Premier, Nador ; Maroc.

- Pr Abdelali Adnane ; Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales, Salé ;
Université Mohammed V ; Rabat ; Maroc.

Guide de soumission :

Langues de rédaction : Français.

Les articles doivent être présentés de la façon suivante :

La première page de garde doit comporter le titre de l'article, le nom de l'auteur, sa fonction, ses coordonnées complètes (adresse professionnelle et personnelle, téléphone, télécopie, e-mail).

La seconde page de garde comportera le titre de l'article, les mots clés caractérisant le mieux votre article et un résumé de l'article.

- un résumé à interligne simple d'environ 500 mots indiquant la problématique, la méthodologie et les principaux résultats de l'article (Times New Roman 12, justifié) ;
- un maximum de cinq (5) mots clés (Times New Roman 12) ;

Le texte proprement dit commencera en page 3.

- Mise en page : Le texte sera justifié (aligné à gauche et à droite) ; Marges : 2,5 cm pour chaque côté.
- Papier : Format du papier : format A4.
- Corps du texte : Times New Roman 11
- Interligne : exactement 17 points
- Titres : Monotype Corsiva 16
- Notes en bas de page : Times New Roman 10
- Les tableaux et figures sont intégrés dans le texte, numérotés et présentés chacun avec un titre.
- Le texte doit être présenté de telle sorte que la hiérarchie des titres soit claire, ne dépassant pas 3 niveaux :
 - niveau 1 : un chiffre (1. par exemple) titre en Times New Roman 14 gras en majuscule.
 - niveau 2 : deux chiffres (1.1. par exemple) sous-titres en Times New Roman 12 gras en majuscule.
 - niveau 3 : trois chiffres (1.1.1. par exemple) sous-titres en Times New Roman 12 gras.

Les auteurs sont priés d'utiliser les styles MS Word appropriés (notamment pour les niveaux de titres ou sous-titres : Titre 1, 2, ...), d'éviter l'utilisation de caractère en italique, de ne pas souligner les titres, de limiter le nombre de notes (qui seront le cas échéant renvoyées en bas de page) et d'insérer les tableaux et figures dans le texte aux bons endroits.

- Le document (texte, tableaux, figures, annexes et références bibliographiques incluses), fait 20 pages maximum.

À la suite de l'article, on fera successivement apparaître :

- Les éventuelles **annexes** (méthodologiques ou autres) désignées par A1, A2, A3, etc ;
- Les **références bibliographiques**. Celles-ci suivront les nouvelles normes académiques de la recherche. Dans le texte, les citations de référence apparaîtront entre parenthèses avec le nom et la date de parution, ex : (KOTLER, 2000).

Les références bibliographiques seront présentées en **Times New Roman 10** et le nom des auteurs en **gras**.

Exemple : **Gallopel K.** (2000), Contributions affective et symbolique de la musique publicitaire : une étude empirique, *Recherche et Applications en Marketing*, 15, 1, 3-19.

Évaluation :

Les communications présentées seront évaluées de façon anonyme par deux membres au moins du comité scientifique conformément à la procédure dite « en double aveugle » en assurant l'anonymat des auteurs.

À cet effet, les auteurs doivent retirer du texte proposé pour l'évaluation toute référence ou citation qui permettrait de les reconnaître.

Contacts :

Soumission des propositions directement par courrier électronique à :

- g.chouay@gmail.com
- aziz.bouzeggou@gmail.com